

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 05 FEVRIER 2020  
DELIBERATION N°07**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 30 janvier 2020
- Nombre de membres en exercice : 63
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de membres absents et excusés : 24

**ADHESION DU SMEDAR A L'ASSOCIATION BIOMASSE NORMANDIE  
RENOUVELLEMENT  
APPROBATION**

Monsieur Patrice DUPRAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 1983, l'association Biomasse Normandie travaille au développement de projets innovants permettant de valoriser les ressources organiques des territoires. Au carrefour de la valorisation agronomique et énergétique de la biomasse et des déchets, l'association est au cœur des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du monde actuel et elle inscrit son action dans un contexte en perpétuelle évolution, nécessitant d'explorer de nouvelles voies vers l'efficience énergétique et la maîtrise des dépenses publiques.

Biomasse Normandie mène à bien des réflexions visant à répondre aux problématiques actuelles : la diminution des ressources, le changement climatique et la pollution.

Le conseil d'administration de Biomasse Normandie compte 21 membres répartis en 4 collèges.

Le statut associatif de Biomasse Normandie et la composition de son conseil d'administration permettent d'assurer :

- une impartialité vis-à-vis des acteurs privés et de leurs intérêts,
- une objectivité quant aux choix technologiques et techniques préconisés dans les études réalisées,
- une équité, notamment dans le cas d'études menant à des procédures d'appel d'offres.

Pour l'année 2020, le montant de la cotisation s'élève à 116 euros nets.

Il vous est donc proposé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à l'association Biomasse Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrice DUPRAY, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Autorise le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à l'association BIOMASSE NORMANDIE aux conditions précisées ci-dessus.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200205-C20200205\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2020

Affichage : 11/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

